

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 58

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Domaine Départemental de Marseilleveyre - Convention de mise à disposition de terrains en vue d'une étude de restauration écologique

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de l'Environnement - Service Gestion Administrative des Domaines
Départementaux
164.85**

PRESENTATION

Aix Marseille Université mène une étude sur le thème des flux contaminants et de fonctionnement des écosystèmes littoraux provençaux. La première étape de l'étude s'est déroulée en laboratoire.

Le Département a été saisi par l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) qui dépend d'Aix Marseille Université pour engager une démarche expérimentale de restauration écologique sur le Domaine Départemental de Marseilleveyre dans la calanque de l'Escalette.

Par délibération n°80 de la Commission Permanente du 24 juin 2011, suivie d'un avenant adopté par la Commission Permanente du 30 mars 2012, le Département a mis à disposition de l'IMBE des terrains contaminés. Cette convention est arrivée à échéance. Cependant, les travaux d'étude ne sont pas achevés et doivent être prolongés. Une nouvelle convention est donc proposée.

OBJET DU RAPPORT

L'objet de cette étude est de trouver des moyens naturels de limiter la biodisponibilité des polluants et leur transfert à la biocénose pour préserver la diversité biologique et protéger la santé des usagers du site. L'opération pilote de restauration écologique n'ayant pu être terminée durant le temps imparti par l'avenant n°1, il convient de renouveler la convention dont les principales conditions seraient les suivantes :

L'objet de la convention : le Département autorise l'IMBE à vérifier les premiers résultats de l'étude sur le site du Domaine Départemental de Marseilleveyre dans la calanque de l'Escalette.

La durée de la convention : l'étude se déroulera à compter de la date de la signature de la présente convention et durera 4 ans.

L'utilisation des terrains : l'expérimentation sur site se déroule sur une superficie de 27 m².

Le déplacement sur le terrain : dans le cadre de ces travaux d'étude, les participants seront amenés à se déplacer sur le domaine départemental de Marseilleveyre sous leur propre responsabilité et leurs propres moyens.

Le rapport d'activité : dans la mesure où le Département a répondu favorablement à la demande de mise à disposition de terrains pour toute la durée de la convention, l'IMBE s'engage à l'issue de ces expérimentations à fournir son rapport d'activité et les résultats obtenus. Le Département pourra solliciter l'IMBE pour présenter le programme de recherche dans le cadre de son activité.

La diffusion : les documents pourront être diffusés par l'un ou l'autre des partenaires, après accord de l'autre partie.

La propriété des données : les données issues de l'étude resteront propriété de leur inventeur.

Cependant, le Département pourra les utiliser pour des travaux de synthèse.

Le financement : le programme fait l'objet d'un financement par l'agence nationale de recherche et le Département n'est pas sollicité à titre de partenaire financier.

La résiliation : les deux parties se réservent le droit de résilier la présente convention à tout moment. La partie ayant décidé de résilier la convention sera tenue d'en aviser l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la date retenue pour la résiliation de la convention.

INCIDENCE FINANCIERE

Ce rapport n'aura aucune incidence sur le budget départemental.

PROPOSITION :

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de mise à disposition de terrains en vue d'une étude de restauration écologique ;
- adopter la délibération ci-jointe ;
- m'autoriser à signer la convention, jointe en annexe, à intervenir avec Aix Marseille Université et tous les actes afférents.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

